

Madame Coralie DENOUES

Présidente du Conseil Départemental

des Deux-Sèvres

Maison du département - Mail Lucie Aubrac
79028 NIORT

Niort le 7 juin 2023

Madame la présidente,

Vendredi 17 mars 2023, nous avons fêté la 1^{ère} journée nationale des aides à domicile.

A cette occasion, vous avez publié sur le site internet du département, un article sur le sujet de la formation des aides à domicile et la tarification libre à partir du 1^{er} mars.

Nous, associations d'usagers en situation de handicap, souhaitons vous faire part de notre réaction sur ce que nous considérons comme une fausse bonne nouvelle pour les usagers.

Dans votre article, on peut lire que *« cet engagement du département permettra d'améliorer les conditions de travail des aides à domicile et la qualité du service rendu à l'utilisateur, les deux étant indissociables pour relever le défi du virage domiciliaire et ainsi répondre aux attentes et aux besoins des plus fragiles... »*.

La tarification libre permettra une augmentation des salaires des auxiliaires et ce ne peut être qu'une bonne nouvelle, *« ...les SAAD auront ainsi des recettes qui seront le reflet des coûts réels de leur activité »*.

Malheureusement, la nouvelle est loin d'être « bonne » du côté des usagers. Ils vont devoir prendre en charge cette augmentation

(de 4 à 8 € de l'heure d'augmentation selon les services).

Car le montant accordé pour une heure de PCH aide humaine, quant à lui reste à l'identique.

Depuis quelques semaines, nous recevons des appels et des messages angoissés des personnes en situation de handicap qui viennent de recevoir cette information.

Nous souhaitons, à ce sujet, dénoncer la rapidité entre l'annonce aux personnes et la mise en œuvre de votre nouvelle tarification, qui n'a pas permis aux usagers de s'adapter.

Certaines d'entre elles nous précisent qu'elles auront un reste à charge évalué à 800 euros par mois !

Le crédit d'impôt annoncé est une piètre consolation pour des personnes qui vivent déjà en dessous du seuil de pauvreté.

Par conséquent, elles n'auront d'autres choix que de diminuer le nombre d'heures d'interventions, au détriment de leur hygiène, de leur vie sociale, de leur santé mentale, de leur sécurité, à elles et aux aidants qui les accompagnent, de réfléchir à une orientation vers un hébergement collectif, tant le maintien à domicile devient une « prison ».

Est-ce là le projet du « tournant domiciliaire », « la transition inclusive », la désinstitutionnalisation qui est tant prôné par les pouvoirs publics ?

A quand une PCH (Prestation de Compensation du Handicap) qui réponde aux besoins réels d'aide humaine ?

Depuis la loi « handicap » de 2005, Nous ne cessons de rappeler que le droit à compensation est inabouti, et notamment en matière de PCH aide humaine.

Les évaluations réalisées par les MDPH ne prennent pas toujours en compte les réels besoins des personnes en matière d'aide humaine : intervention sur du temps long, participation sociale, aides à la communication... elles sont même atténuées lorsqu'il y a la présence d'un con-

joint ou d'un parent.

En Deux-Sèvres, les délais de traitement d'une demande de PCH peuvent être de six mois voire plus ; la prise en compte des besoins réels des personnes ne prend pas toujours en compte la réalité des conditions de vie de la personne, ni ses choix et ses souhaits.

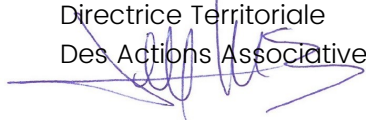
Les tarifs et montant de la PCH aide humaine et de l'APA restent insuffisants et inadaptés au regard des dépenses à engager par les personnes. Ils ne permettent de financer des interventions tôt ou tard dans la journée, la nuit, les week-ends avec des responsabilités importantes. Et pour les personnes salariées en emploi direct, ces prestations ne financent pas la totalité des dépenses relatives au droit du travail.

Alors, Madame la présidente, voilà une annonce douce-amère pour les usagers, entre la satisfaction de voir reconnaître et améliorer les conditions d'exercices des aides à domicile tout en se désolant de bientôt ne plus pouvoir y faire appel.

Nous souhaitons vous rencontrer afin d'échanger de vive voix sur ce sujet particulièrement préoccupant pour les personnes concernées.

Veuillez agréer, Madame la présidente, l'expression de nos respectueuses salutations.

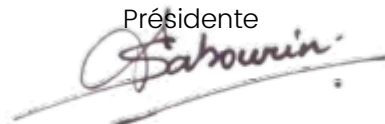
APF France handicap
Bénédicte Seyler
Directrice Territoriale
Des Actions Associatives



AFM Téléthon
Tatiana Pluchon
Directrice Régionale
Poitou-Charente - Limousin



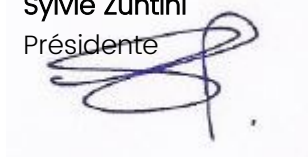
Udaf 79
Fabienne Sabourin
Présidente



ATI 79
Sophie Manquant
Directrice



Autisme Deux-Sèvres
Sylvie Zuntini
Présidente



Adresse de correspondance

APF France handicap 171 avenue de Nantes - 79000 NIORT

Email. dd.79@apf.asso.fr